

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2026

RELANCER LES INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR DE L'HYDROÉLECTRICITÉ
POUR CONTRIBUER À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2334)

Adopté

N° CE140

AMENDEMENT

présenté par
M. Bolo, rapporteur et Mme Battistel, rapporteure

ARTICLE 21

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article n'apparaît pas utile.